



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors
SAISON 2024/2025

PROCÈS-VERBAL N°27

Réunion du : mardi 10 décembre 2024

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

TERRAINS IMPRATICABLES – MATCHS NON JOUÉS DES 14 ET 15 DECEMBRE 2024

Tous les matches reportés du week-end des 14 et 15 décembre 2024 seront automatiquement reportés au week-end des 21 et 22 décembre 2024 (si le calendrier des équipes le permet).

SENIORS – COUPE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

30049045 SAINT DENIS US / HOUILLES AC du 11/01/2025

30049034 RACING CLUB France 2 / PARIS 15 AC 1 du 12/01/2025

En raison de matchs de championnat reportés les 11 et 12 janvier 2025, ces rencontres sont à jouer le mercredi 15 janvier 2025 à 20h00 (date butoir).

La Commission vous précise la possibilité de jouer avant le 15/01/2025, avec l'accord des deux clubs.

SENIORS - CHAMPIONNAT**28218722 ULIS CO 1 / HOUILLES AC 1 du 14/12/2024 (R1/B)**

Courriel du Service des Sports de la Mairie des ULIS informant de l'impraticabilité du terrain d'honneur, Demande de ULIS CO de jouer le match sur le stade Jean-Marc SALINIER n°2 (synthétique) aux ULIS, en raison des conditions climatiques et de la fermeture du terrain d'honneur, Vu les dispositions de l'article 39 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

La Commission fixe la rencontre le samedi 14 décembre 2024 à 15h00 et autorise le déroulement de cette rencontre sur le terrain n°2 du stade Jean-Marc Salinier aux ULIS.

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

28218401 SAINT DENIS US 1 / PARIS ATLETICO 2 du 07/12/2024 (R1/A)

Réception d'un arrêté municipal,
Cette rencontre est reportée au 11 janvier 2025.

28246831 PALAISEAU US 1 / GARENNE COLOMBES AF du 08/12/2024 (R2/A)

La Commission,
Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,
Considérant la présence de l'arbitre officiel et des deux équipes sur les installations,
Considérant que l'arbitre a déclaré l'impraticabilité du terrain, celui-ci étant inondé,
Par ce motif,
Reporte cette rencontre au 22/12/2024.

28246818 IGNY AFC 1 / GARENNE COLOMBES AF 1 du 24/11/2024 reporté au 22/12/2024(R2/A)

La Commission reporte ce match au 12/01/2025.

28218900 TREMBLAY FC / PARIS 15 AC du 08/12/2024 (R2/B)

Réception d'un arrêté municipal,
Cette rencontre est reportée au 12 janvier 2025.

28246833 GARENNE COLOMBES AF 1 / DRANCY JA 2 du 15/12/2024 (R2/A)

Demande de GARENNE COLOMBES AF pour jouer à 19h00 le samedi 14/12/2024, sur le stade Marcel PAYEN à NANTERRE.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit DRANCY JA, à transmettre au plus tard le vendredi 13 décembre 2024 à 12h00.

28222522 SAINT MAUR LUSITANOS US 2 / MEAUX ACADEMY CS du 15/12/2024 (R2/C)

Demande de SAINT MAUR LUSITANOS US pour jouer à 15h30, sur le stade A. CHERON à ST MAUR DES FOSSES.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit MEAUX ACADEMY CS, à transmettre au plus tard le vendredi 13 décembre 2024 à 12h00.

28222926 MONTFERMEIL FC 1 / BOULOGNE BILLANCOURT AC 1 du 15/12/2024 (R2/D)

Demande de MONTFERMEIL FC pour jouer à 14h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'AC BOULOGNE BILLANCOURT, à transmettre au plus tard le vendredi 13 décembre 2024 à 12h00.

28246816 TORCY PVM US 2 / VILLEMOMBLE SPORTS 1 du 24/11/2024 reporté au 22/12/2024 (R2/A)

Demande de TORCY PVM US pour jouer à 16h00, sur le Complexe Sportif Fremoy n°2 à TORCY.

Accord de la Commission, vu le délai de prévenance.

28218907 BAGNEUX COM 1 / AULNAY CSL 1 du 15/12/2024 (R2/B)

Demande de COM BANGNEUX pour jouer à 17h00, sur le Parc des Sports à BAGNEUX.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit du CSL AULNAY, à transmettre au plus tard le vendredi 13 décembre 2024 à 12h00.

28223574 FLAMBOYANTS VILLEPINTE 1 / AS ST OUEN L'AUMONE du 24/11/2024 reporté au 22/12/2024 (R3/D)

Demande de FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE pour jouer à 14h00.
Accord de la Commission, vu le délai de prévenance.

28223452 SAINT MICHEL FC 91 / SALESIIENNE DE PARIS du 08/12/2024 (R3/B)

Inversion.

Les rencontres deviennent :

Aller - 28223452 SALESIIENNE DE PARIS / SAINT MICHEL FC 91 du 08/12/2024

Retour - SAINT MICHEL / SALESIIENNE DE PARIS du 30/03/2025.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

28223459 ARARAT ISSY 1 / CO VINCENNES 2 du 15/12/2024 (R3/B)

Reprise de dossier.

Courriel du service des sports de la Mairie indiquant l'indisponibilité du terrain de la Cité des Sports du 14 au 15 décembre 2024, en raison de l'organisation de la Corrida de Noël,
Courriel d'ARARAT ISSY informant ne pas pouvoir fournir de terrain de repli et proposant de jouer ce match le 12 janvier 2025.

Courriel du CO VINCENNES indiquant la possibilité de recevoir ce match le dimanche 15 décembre 2024 à 13h00, sur le terrain synthétique n°3 à Paris.

Accord de la Commission.

500 031 - CHOISY LE ROI AS (R2/C)

Rappel

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 16/10/2024 ayant infligé une suspension de terrain de 3 matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de CHOISY LE ROI A.S., à compter du 11 novembre 2024 ; la Commission demande au club de l'AS CHOISY LE ROI de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de CHOISY LE ROI accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, à transmettre au plus tard le vendredi 29 novembre 2024 à 12h00.

Autres rencontres :

28222539 CHOISY LE ROI AS / VILLIERS LE BEL FC du 19/01/2025

28222553 CHOISY LE ROI AS / MEAUX ACADEMY du 02/02/2025

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire pour le vendredi précédent le rencontre à 12h au plus tard.

U20 – CHAMPIONNAT

R3 Poule A.

28227639 AULNAY FC 21 / FC GAGNY 21 du 08/12/2024

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée

Absence de l'équipe de FC GAGNY à l'heure du coup d'envoi,

Par ce motif,

Enregistre le 3^{ème} forfait non avisé de GAGNY FC entraînant le forfait général.

514250 AULNAY F.C :

Mail d'AULNAY avec Arrête préfectoral nous informant de la fermeture de son terrain pour la période 02/12/2024 au 23/02/2025.

La Commission demande au club de lui fournir un terrain de repli pour les rencontres suivantes :

- 28227645 AULNAY FC / PARIS 19 ANTILLAIS du 15/12/2024
- 28227653 AULNAY FC / ESC XVEME du 26/01/2025

R3 - Poule D**28228450 NEAUPHLE-PONTCHARTAIN RC / COSMO TAVERNY du 08/12/2024**

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre et des mails des 2 clubs.

Considérant que la rencontre n'a pas pu se dérouler car un match de championnat U16 se déroulait sur le même terrain,

Considérant que le non-déroulement du match est de la responsabilité du club de NEAUPHLE PONTCHARTRAIN, qui, en tant que club recevant n'a pas mis tout en œuvre pour permettre au match de se jouer,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité à NEAUPHLE POINTCHARTRAIN (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à COSMO TAVERNY (3 points ; 0 but).

R3 - Poule F**29219377 ST CLOUD FC 21 / VITRY CA 22 du 08/12/2024**

Lecture de la FMI

Match non joué pour cause de terrain impraticable, présence des deux équipes.

La commission reporte ce match au 12/01/2025

U18 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} Rappel :

28214056 SENART MOISSY / JEUNES AUBERVILLIERS du 01/12/2024 (R2/B)

U18 – CHAMPIONNAT**28215053 CELLOIS CS 1 / RACING CLUB FRANCE 2 du 15/12/2024 (R3/B)**

Courriel de RACING CLUB FRANCE demandant le report en raison de la qualification de son équipe au 64^{ème} de finale de la Coupe Gambardella.

La Commission reporte ce match à une date ultérieure.

28212619 DRANCY JA 21 / BRETIGNY FCS 21 du 22/12/2024 (R1)**28214404 DRANCY JA 22 / RED STAR FC 21 du 22/12/2024 (R3/C)**

Reprise de dossier.

Courriel de la JA DRANCY demandant le report de ses rencontres, en raison des conditions particulières liées à la gestion et à l'organisation de son match de 32^{ème} de finale de Coupe de France contre le FC NANTES et la gestion de

Au vu des nouvelles informations fournies, la Commission reporte :

Le match 28212619 DRANCY JA 21 / BRETIGNY FCS 21 au 05/01/2025.

Le match 28214404 DRANCY JA 22 / RED STAR FC 21 au 12/01/2025

28212995 SAINT DENIS US 1 / HOUILLES AC 1 du 15/12/2024 (R2/A)

Demande de l'US SAINT DENIS pour jouer à 12h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de HOUILLES AC à transmettre au plus tard le vendredi 13 décembre 2024 à 12h00.

28214292 FLEURY 91 FC 2 / PAYS FONTAINEBLEAU 1 du 15/12/2024 (R3/A)

Demande de PAYS DE FONTAINEBLEAU pour jouer le samedi 14 décembre 2024.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit FLEURY 91 FC, à transmettre au plus tard le vendredi 13 décembre 2024 à 12h00.

U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} Rappel :

28215675 – MONTROUGE F.C. 92 2 / MANTOIS 78 F.C. 2 du 08/12/2024 (R2/B)

2^{ème} et dernier Rappel avant match perdu :

28216617 – BOIS LE ROI F.C. / MORSANG SUR ORGE F.C. du 01/12/2024 (R3/E)

U17 – CHAMPIONNAT**28215907 PARIS FC 2 / PARIS SC 1 du 15/12/2024 (R3/A)**

Demande de PARIS FC pour avancer la rencontre au 14/12/2024 à 15h30 au stade DÉJERINE 2 à PARIS, le terrain initial étant occupé par un match de Coupe Gambardella, Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de PARIS SC, à transmettre au plus tard le vendredi 13/12/2024.

29235896 COLLEGIEN AS / CHAMPS S/MARNE FOOT du 15/12/2024 (R3/C)

Demande de COLLEGIEN AS pour jouer la rencontre à 15h00, Accord de la commission, sous réserve de l'accord de CHAMPS S/MARNE FOOT à transmettre au plus tard le vendredi 13/12/2024.

29235393 RAINCY F.A. 1 / AFP 18 2 du 15/12/2024 (R3/B)

Courriel de RAINCY FA indiquant l'impossibilité de recevoir le match en raison du nombre important de matchs sur l'installation, Après vérification de la planification de la journée, la Commission rappelle que les matchs de Ligue sont prioritaires aux matchs de District, Possibilité d'inverser les rencontres, sous réserve de l'accord de AFP 18, à transmettre au plus tard le vendredi 13/12/2024. A défaut, la rencontre sera maintenue à la date initiale.

28216630 MORSANG SUR ORGE FC/ SAVIGNY LE TEMPLE FC du 15/12/2024 (R3/E)

Demande de MORSANG SUR ORGE FC pour jouer la rencontre à 12h00, Accord de la commission, sous réserve de l'accord de SAVIGNY LE TEMPLE FC à transmettre au plus tard le vendredi 13/12/2024.

28216493 BOULOGNE BIL. AC 2 / CONFLANS F.C. 1 du 15/12/2024 (R3/D)

Demande de BOULOGNE BIL. AC pour jouer à 15h00 Accord de la commission, sous réserve de l'accord de CONFLANS F.C. à transmettre au plus tard le vendredi 13/12/2024.

U16 - CHAMPIONNAT**28217687 ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN / NANTERRE ES du 08/12/2024 (R3/A)**

Courriel de l'ENTENTE SSG informant d'un dysfonctionnement lors de l'envoi de la FMI.
Courriel de l'arbitre officiel confirmant le score du match
La Commission entérine le résultat comme suit :
Entente SSG : 2 buts
ES Nanterre : 1 but.

Composition de l'ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN

- 1.ABDERRAHIM Redwan n°2547306673
- 2.QUETTY Nathan n°2548051819
- 3.ALMEIDA Leandro n°2547856318
- 4.KENAD Ahmed n°9602431364
- 5.SANGOL NIANGI TISON Windy n°2548242178

- 6.KIZIAMINA KIBILA Joshua n°2547754070
- 7.DAHMANI Nadir n°2548140500
- 8.ILOUONI LIBALI Joel n°2547337958
- 9.DOYEN Nashone n°2548510305
- 10.GUERRIER Dorian n°2548495064
- 11.RODRIGUES Matheo n°25477502165 (Capitaine)
- 12.BENKEMACHE Ibrahim n°2547777831 *a participé à la rencontre (a remplacé le n°6 à la 59e minute)*
- 13.EBRARD Mathieu n°2548134685 *a participé à la rencontre (a remplacé le n°10 à la 73e minute)*
- 14.LAWSON Ethan n°2547449394 *a participé à la rencontre (a remplacé le n°5 à la 70e minute)*

Encadrement :

Entraîneur : ABED Raouf n°2368033108
Adjoint.Dirigeant responsable : EL FERDAOUSI Najib n°2330034208
Dirigeant : QUETTY Antony n°2729113202
Délégué : MONGIS Jean Marc n°2320203331

De plus, demande au club de l'ES NANTERRE de lui vouloir lui communiquer la composition de son équipe et de son encadrement, au plus tard pour sa réunion du mardi 17 décembre 2024.

28217563 VERSAILLES 78 FC / NEUILLY SUR MARNE SFC du 15/12/2024 (R2/B)

Courriel de VERSAILLES 78 FC demandant à avancer cette rencontre à 11h30, en lever de rideau d'un match du 1^{er} tour fédéral de la Coupe Gambardella.

Accord de la Commission, les rencontres de compétitions fédérales étant prioritaires sur les compétitions régionales.

28218183 SEIZIEME ES 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION 1 du 15/12/2024 (R3/D)

Demande de l'ES SEIZIEME pour jouer à 11h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit d'ANTONY FOOT EVOLUTION, à transmettre au plus tard le vendredi 13 décembre 2024 à 12h00.

28218181 VAL YERRES CROSNE 1 / SALESIENNE DE PARIS 1 du 15/12/2024 (R3/D)

Demande de VAL YERRES CROSNE pour jouer à 11h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de SALESIENNE DE PARIS, à transmettre au plus tard le vendredi 13 décembre 2024 à 12h00.

28217429 PARIS FC 2 / PARIS 13 ATLETICO du 15/12/2024 (R2/A)

Demande de PARIS FC pour joueur à 11h15, en raison de deux matchs programmés, en lever de rideau d'un match du 1^{er} tour fédéral de la Coupe Gambardella.

Accord de la Commission, les rencontres de compétitions fédérales étant prioritaires sur les compétitions régionales.

28217562 ISSY LES MOULINEAUX FC 21 / TRAPPES ES 21 du 15/12/2024 (R2/B)

Reprise de dossier.

Courriel du service des sports de la Mairie indiquant l'indisponibilité du terrain de la Cité des Sports du 14 au 15 décembre 2024, en raison de l'organisation de la Corrida de Noël,

Courriel du FC ISSY LES MOULINEAUX informant d'un terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 15 décembre 2024 sur le stade de l'Ile Billancourt à ISSY LES MOULINEAUX.

Accord de la Commission.

28217959 CLICHY SUR SEINE US 1 / FLEURY 91 FC 2 du 15/12/2024 (R3/C)

Demande de CLICHY SUR SEINE US pour jouer à 13h00.

Accord de la Commission (horaire officiel).

U14 – CHAMPIONNAT**Régional 3****Poule A****28227191 PARIS ALESIA 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 07/12/2024**

Match non joué.

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI et courriel de RUEIL MALMAISON FC),

Considérant que RUEIL MALMAISON FC indique que :

- son équipe est arrivée à 12h55 (coup d'envoi prévu à 13h00) en tenue pour jouer le match suite à une confusion sur le lieu du match,
- l'arbitre était d'accord pour faire débiter le match
- le match ne s'est pas déroulé en raison du refus de l'éducateur de PARIS ALESIA

Par ces motifs,

Demande :

- A l'arbitre officiel un rapport précisant les raisons du non-déroulement de ce match (détaillant l'heure d'arrivée de l'équipe de RUEIL MALMAISON FC)
- Au club de PARIS ALESIA un rapport sur les faits mentionnés

Rapport à transmettre pour le mardi 17/12/2024.

U14 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} Rappel :

Régional 2 – poule A – 28226881 SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 / NANTERRE ES 1 du 07/12/2024

ANCIENS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

2^{ème} et dernier Rappel avant match perdu :

28225592 – VOISINS F.C. 31 / FC WISSOUS 31 du 01/12/2024 (R3/B)

ANCIENS - CHAMPIONNAT

28225736 COLLEGIEN AS / AVONNAISE US FOOT du 15/12/2024 (R3/C)

Demande de COLLEGIEN AS pour jouer sur le stade Jean-Baptiste LEMARIE 1 (pelouse) à CROISSY BEAUBOURG.

Considérant que cette modification s'accompagne d'un changement de la surface de jeu à savoir du synthétique à la pelouse,

Considérant qu'il convient de prévoir les éventuelles intempéries,

Par ces motifs,

Accord de la commission, sous réserve des conditions climatiques pour ce jour, de plus, précise qu'en cas de terrain impraticable le match devra avoir lieu sur le terrain synthétique.

CDM – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} Rappel :

28224671 – DRANCY F.C. 5 / ST THIBAULT F.C. 5 du 08/12/2024 (R2/B)

CDM - CHAMPIONNAT

28224725 PORTO PORTUGAISE / ATHIS MONS du 02/02/2024 (R2/B)

Dossier en retour de la CRPME du 10 décembre 2024.

La Commission reporte cette rencontre le 23 février 2025.